COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Bassin de l'Oudon

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Oudon

Synthèse

Version du 4 septembre 2003

Cette synthèse a pour objet de présenter de façon succincte le contenu du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau dont les coordonnées sont les suivantes :

Groupe Milon – 4, rue de la Roirie
49500 SEGRE

Tél. 02 41 92 52 84 Fax : 02 41 92 52 79
E mail : sage-oudon@wanadoo.fr

POURQUOI UN S.A.G.E. SUR LE BASSIN DE L'OUDON ?

Le S.A.G.E., document de planification

Le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un outil de gestion des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant. Cet outil doit permettre, à partir d'une analyse concrète des problématiques du secteur, de définir des objectifs et des actions dans la perspective de développer une gestion cohérente des milieux aquatiques et d'assurer un développement durable des usages.

Une volonté commune Etat – Collectivités territoriales

L'élaboration d'un S.A.G.E. sur le bassin versant de l'Oudon est née d'une volonté commune des élus locaux et des services de l'Etat compte tenu :

- des inondations dommageables récurrentes dans certains secteurs urbains (Craon et Segré principalement),
- des pollutions menaçant l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Loire-Bretagne a reconnu le S.A.G.E. de l'Oudon comme prioritaire.

Après avoir arrêté le périmètre du bassin versant, une Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), instance de concertation chargée d'élaborer le S.A.G.E., a été créée. Elle est composée de représentants pour moitié des élus, pour quart des usagers, riverains, organisations professionnelles, associations, et pour le quart restant de l'Etat et de ses établissements publics.

Les acteurs du S.A.G.E.

Une démarche globale de concertation et d'information a présidé à la mise en place du schéma. L'ensemble des acteurs locaux liés à la gestion de l'eau a été associé à la démarche pour que celle-ci puisse aboutir et être fonctionnelle.

Pour mener à bien l'élaboration du S.A.G.E., la C.L.E. s'est appuyée sur :

- son Bureau composé de 16 membres chargés de préparer les réunions plénières,
- son Groupe de travail technique composé de 25 membres pour le suivi des études,
- son Groupe communication composé de 10 membres,
- des Groupes de travail thématiques.

Les bureaux d'études spécialisés ISL, AQUASCOP et CALLIGEE ont été chargés des études.

Par souci d'associer le plus grand nombre à l'élaboration de ce document, des réunions ont été organisées dans les 7 sous-bassins de l'Oudon et la C.L.E. informe régulièrement les acteurs (presse locale, Journées locales de l'eau, Inf'eau Oudon…).

LES GRANDES ETAPES DE L'ELABORATION DU S.A.G.E.

	1997
Juillet 1997	Arrêté du périmètre de l'élaboration du S.A.G.E.
Décembre 1997	Arrêté de la composition de la C.L.E. (Commission Locale de l'Eau).
	1998
	Le Syndicat Mixte du Pays Segréen est choisi comme maître d'ouvrage de l'élaboration du S.A.G.E. et comme structure d'animation de la C.L.E.
	Une animatrice coordinatrice est recrutée dans le cadre du dispositif emplois- jeunes.
	Les bureaux d'études spécialisés ISL, AQUASCOP et CALLIGEE sont retenus pour élaborer le schéma.
	1999
Septembre 1999	Le recueil de toutes les données sur l'eau et leur analyse aboutissent à la validation de la phase « état des lieux - diagnostic global ».
Octobre 1999	La seconde phase « établissement des scénarios (objectifs et actions) - choix d'une stratégie » débute.
Décembre 1999	Des ateliers de prospectives sont organisés pour définir les enjeux de la gestion et de l'aménagement des eaux sur le bassin.
	2000
	Les acteurs se réunissent pour établir les scénarios.
Décembre 2000	La Commission Locale de l'Eau fait le choix d'un scénario et d'une stratégie.
	2001
Janvier 2001	Le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud devient structure porteuse de la C.L.E.
	La troisième phase de l'élaboration du S.A.G.E., validation finale, démarre.
	Des groupes thématiques sont mis en place pour préciser les actions du scénario choisi (contenu, programmation, maîtrise d'ouvrage et financements possibles …).
Décembre 2001	Des indicateurs d'actions, d'effets et de moyens sont définis, ils permettront de mesurer l'efficacité du S.A.G.E.
	La maquette du projet de schéma est établie.
	2002
Janvier 2002	Le poste d'animateur coordinateur de la C.L.E. est pérennisé par la création d'un poste Ingénieur Territorial.
Juin 2002	Le projet de S.A.G.E. est présenté à la C.L.E.
	2003
Jusqu'à Mai 2003	Phase d'approbation : consultation des collectivités, des chambres consulaires, des services de l'Etat, des instances de bassins, du public
Juillet 2003	La C.L.E. adopte le S.A.G.E. après analyse des avis
4 septembre 2003	**Approbation du S.A.G.E. par arrêté préfectoral**

CONTENU DU S.A.G.E.

Le S.A.G.E., un dossier composé de 4 volumes …

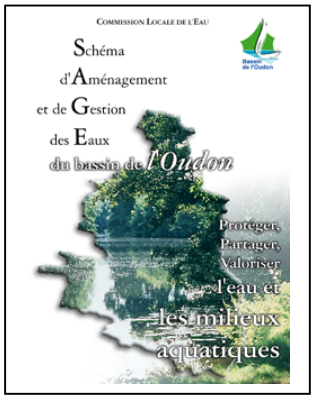

Volume 1 :
Le volume 1 constitue le document central. En première partie, il reprend les éléments principaux de l'état des lieux et du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E. du bassin de l'Oudon. En deuxième partie, les différents objectifs sont déclinés ainsi que les actions s'y rapportant. La troisième partie présente l'organisation du S.A.G.E. (suivi, programmation, acteurs). Un atlas y est annexé (CDROM).

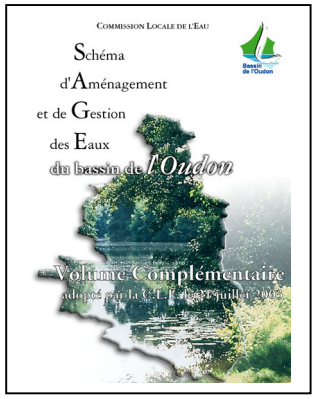

Volume complémentaire :
Le volume complémentaire a été édité suite à la phase d'approbation du S.A.G.E. afin de tenir compte des avis exprimés sur le projet adopté par la C.L.E. le 7 juin 2002. Ce volume a été adopté par la C.L.E. le 21 juillet 2003.

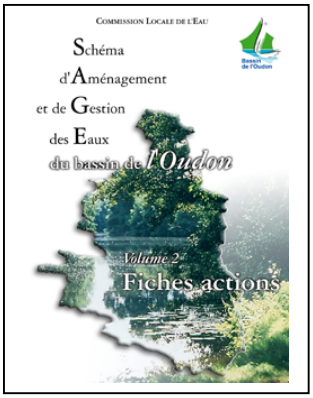

Volume 2 :
Le volume 2 regroupe les actions, proposées par la C.L.E. pour atteindre les objectifs fixés, sous forme de fiches descriptives.

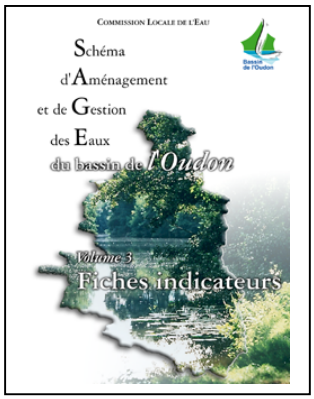

Volume 3 :
La totalité des indicateurs de suivi du S.A.G.E. est présentée dans le volume 3 sous forme de fiches descriptives.

… Et de rapports intermédiaires très complets

Le lecteur pourra également se reporter à des données techniques plus précises regroupées au sein de deux rapports techniques intermédiaires (disponibles auprès de la C.L.E.) : Etat des lieux et diagnostic du S.A.G.E. de l'Oudon, Choix des scénarios du S.A.G.E. de l'Oudon.
Par ailleurs, un dossier de tous les avis rendus sur le projet de S.A.G.E. pendant sa phase d'approbation a été constitué au mois de juin 2003.

SAGE de l'OUDON - Etat initial

Structures administratives

LEGENDE :

- L'Oudon
- Affluents principaux de l'Oudon
- Limite du bassin versant de l'Oudon
- Limite de sous-bassin versant
- Commune incluse dans le périmètre du SAGE
- Limite départementale
- Limite régionale
- Domaine public
- 14 Nombre de communes par sous-bassin versant

® BD CARTO ® IGN1992 © BD CarThAgE LB 1996 Reproduction et diffusion interdites

Date de réalisation : 1999

LE CONTEXTE ACTUEL DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Les 800 km de cours d'eau pérennes du bassin de l'Oudon, principal affluent de la Mayenne, drainent 1480 km² de bassin versant. Le territoire du S.A.G.E. du bassin de l'Oudon a été fixé par l'Arrêté préfectoral D3.97 n°723 du 31 juillet 1997. Il concerne près de 70 000 habitants qui se répartissent sur 101 communes appartenant aux départements de la Mayenne, du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine.

Une qualité fortement dégradée

La plupart des cours d'eau pérennes du bassin de l'Oudon se caractérisent par une mauvaise qualité de l'eau.
La situation particulièrement préoccupante de la qualité des eaux superficielles de l'Oudon s'explique par la conjonction de rejets importants avec un contexte physique défavorable (étiages faibles).
Pour les eaux souterraines, les réserves les plus accessibles sont peu profondes et donc vulnérables aux pollutions de surface.

L'état des eaux de l'Oudon perturbe les usages, en particulier :

- la sécurité de la production d'eau potable est compromise,
- la fonction biologique[1] des cours d'eau est mal assurée. Les peuplements piscicoles sont peu diversifiés, ce qui limite l'usage pêche.

Une ressource en eau fortement sollicitée

Sur le bassin versant de l'Oudon, l'infiltration limitée et l'absence de nappes alluviales étendues expliquent le régime hydrologique très contrasté de la rivière : étiages sévères de juin à octobre et crues violentes de décembre à mars.

Les données hydrométriques suggèrent cependant une aggravation des étiages depuis 10 ans. Le Débit Objectif d'Etiage fixé à 100 l/s par le S.D.A.G.E.[2] en aval du bassin n'a pas été respecté 8 années sur 10 entre 1989 et 1998, date de l'élaboration du diagnostic.

Les ressources en eaux souterraines sont quant à elles peu abondantes.

Plus de la moitié de l'eau potable consommée est importée. La sécurité de l'alimentation en eau potable est fragile, en raison du faible nombre de sources d'approvisionnement.

L'irrigation et la présence de nombreux plans d'eau de loisir sont à l'origine de prélèvements dans les eaux superficielles qui peuvent perturber les autres usages en réduisant les débits d'étiage. Cependant, le manque de données sur les prélèvements directs ne permet pas d'évaluer leur impact réel sur les autres usages.

[1] Permettre la vie aquatique si les conditions hydrologiques et morphologiques sont satisfaisantes.
[2] Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne.

Des crues parfois violentes et dommageables

Le bassin de l'Oudon se caractérise par des crues fréquentes (notamment ces dernières années) à l'origine de dommages importants sur la région de Segré et de Craon. Le montant total des dommages en 1996 sur le bassin (dommages directs) approche les 2 millions d'Euros. Environ 200 habitations sont susceptibles d'être touchées par les inondations.

Un patrimoine naturel limité et peu entretenu

70% du linéaire des cours d'eau présente une qualité du milieu physique passable à très mauvaise. La ripisylve et les berges apparaissent plus fréquemment dégradées en tête de bassin, sur les petits affluents, ceux-ci ayant subi un entretien mécanique important.

Les milieux remarquables recensés sont peu nombreux et surtout localisés sur l'aval du bassin de l'Oudon. Ils sont disséminés et se présentent rarement sous forme de grandes unités. Les frayères à brochet naturelles existent mais la reproduction ne va pas toujours à son terme du fait d'une baisse brutale du niveau d'eau avant la maturation des larves. L'aval de l'Oudon est classé en cours d'eau à grands migrateurs, mais la présence de barrages entrave leur remontée.

Des conflits d'usage latents

Les conflits d'usage apparaissent peu nombreux sur le bassin de l'Oudon et peu intenses. Toutefois, quelques conflits peuvent être recensés ; ils concernent la gestion de la ressource en eau en été et la qualité des eaux de surface.

LES ENJEUX, LES OBJECTIFS ET LE PROGRAMME D'ACTIONS

Trois enjeux et huit objectifs retenus par la C.L.E.

A partir des dysfonctionnements constatés et des évolutions prévisibles, les trois enjeux suivants ont été retenus pour le S.A.G.E. de l'Oudon :

- ❖ Qualité de l'Eau
- ❖ Gestion Quantitative et Inondations
- ❖ Richesse et Potentialités du Milieu Naturel

Il a été délibérément choisi de ne pas hiérarchiser ces trois enjeux, chacun d'eux jouant un rôle majeur sur le bassin tout en étant étroitement lié aux autres.

Huit objectifs ont été définis, répartis au sein des trois enjeux.

Qualité de l'eau :
- Respecter les normes de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable
- Respecter les objectifs de qualité physico-chimique de l'eau pour assurer la fonction biologique du cours d'eau

Gestion quantitative et inondations :
- Renforcer la sécurité d'alimentation en eau potable
- Respecter un débit d'étiage minimum
- Diminuer le risque inondation

Richesse et Potentialités du Milieu Naturel :
- Restaurer la fonction biologique des cours d'eau
- Protéger les populations piscicoles
- Préserver et restaurer le milieu naturel

SAGE de l'OUDON - Stratégie adoptée

Objectifs de qualité des eaux de surface

3

LEGENDE :

- L'Oudon et ses affluents principaux
- Limite du bassin versant de l'Oudon
- Limite de sous-bassin versant
- Limite départementale

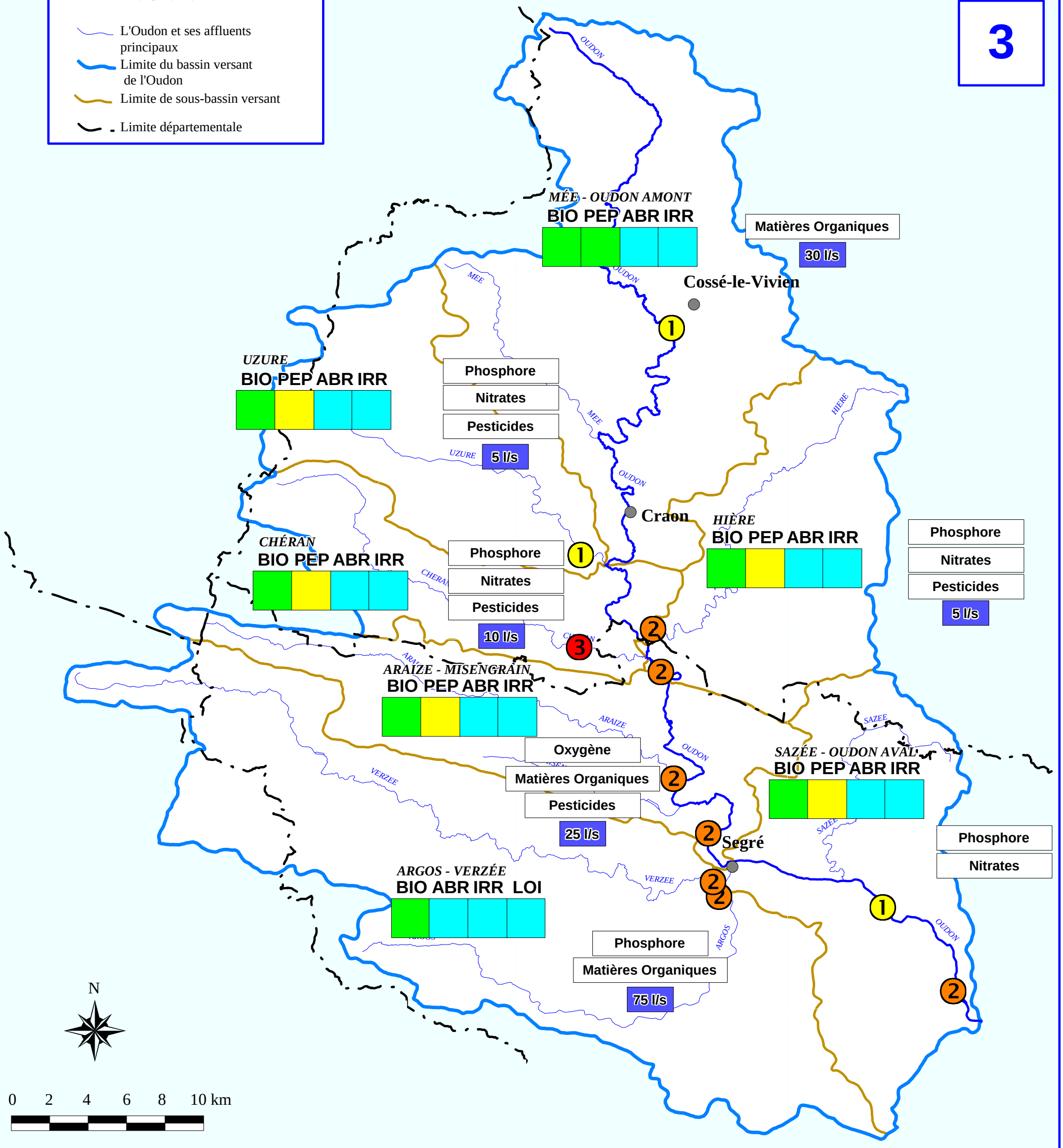

Objectifs de qualité par usage et fonction :

BIO : Potentialités biologiques

- Permettre une diversité satisfaisante des écosystèmes et préserver les espèces sensibles

PEP : Production d'eau potable

- Permettre la production d'une eau potable après des traitements simples
- Permettre la production d'une eau potable après des traitements classiques

ABR : Abreuvage

- Permettre l'abreuvage de tous les animaux

IRR : Irrigation

- Permettre l'irrigation des plantes sensibles

LOI : Loisirs et sports nautiques

- Avoir une eau de qualité optimale pour les loisirs et sports aquatiques

Ecart maximal observé aux objectifs de qualité :

1. Qualité inférieure d'une classe à l'objectif
2. Qualité inférieure de 2 classes à l'objectif
3. Qualité inférieure de 3 classes à l'objectif

Nitrates — Causes de non respect de l'objectif

Total **150 l/s** — Gain en débit par rapport à la situation actuelle en période d'étiage.

® BD CARTO ® IGN1992 © BD CarThAgE LB 1996 Reproduction et diffusion interdites

Données 1999

Le programme d'actions

Chacun des objectifs cités plus haut est décliné en principes d'actions et en actions (46 actions ont été définies).

Certaines interventions ont débuté avant l'approbation du S.A.G.E., d'autres seront mises en place durant les 10 années à venir. Les interventions portent sur des domaines variés et concernent tous les acteurs de l'eau sur le bassin versant. De nombreuses actions participent à une révision des orientations prises en matière d'aménagement du territoire, en concertation étroite avec la profession agricole et les collectivités : restauration du maillage bocager, préservation des zones d'expansion des crues, aménagement de zones de surstockage, application de mesures réglementaires concernant l'urbanisation en zone inondable.

Les objectifs chiffrés du S.A.G.E.

La mise en œuvre du programme permettra d'atteindre les objectifs particuliers suivants :

Qualité de l'eau

Thème	Objectif du S.D.A.G.E.	Etat initial (percentile 90[3], années 1996 à 1998)	Objectif du S.A.G.E.
Nitrates	40 mg/l	71 mg/l	**40 mg/l**
Phosphates	0,5 mg/l	0,7 mg/l	**0,5 mg/l**
Total pesticides	1 µg/l	3 µg/l	**1 µg/l**
Chlorophylle a	120 µg/l	95 µg/l	**60 µg/l**

Gestion quantitative et inondations

Thème	Objectif du S.D.A.G.E.	Etat initial (année 1998)	Objectif du S.A.G.E.
Inondations	-	-	**110 maisons épargnées par rapport à l'inondation de février 1996**
Débit d'étiage	DOE[4] : 0,1 m³/s DSA[5] : 0,02 m³/s	-	**+ 150 l/s** **Respect du DOE**
Ressources propres		41 %	**56 %**

Richesse et potentialités du milieu naturel

Thème	Objectif du S.D.A.G.E.	Etat initial (année 1999)	Objectif du S.A.G.E.
Bonne qualité de la ripisylve	-	347 km	**750 km**
Bonne qualité des berges	-	272 km	**560 km**
Bonne qualité morphologique	-	223 km	**440 km**

[3] plus mauvais résultat retenu lorsque les 10% les plus mauvais sont éliminés
[4] Débit Objectif d'Etiage
[5] Débit Seuil d'Alerte

FAIRE VIVRE LE S.A.G.E.

Des outils pour la mise en œuvre du S.A.G.E.

Les données sont structurées dans le Système d'Information Géographique (S.I.G.) du bassin de l'Oudon.

Un certain nombre d'indicateurs ont été définis pour permettre d'une part le suivi du déroulement du S.A.G.E. et d'autre part la réalisation de bilans réguliers de son application.

- *13 indicateurs d'effet :* ils se rapportent à l'état de satisfaction des objectifs du S.A.G.E. de l'Oudon ;
- *48 indicateurs d'action :* ils permettent de suivre le déroulement des actions, en terme d'efficacité de mise en place et de suivi du programme d'actions. Ils ont vocation à permettre une optimisation en temps réel des actions, en fonction de la réalité toujours évolutive du terrain ;
- *3 indicateurs de moyen :* ils permettent de suivre l'évolution des moyens financiers engagés dans la mise en oeuvre des préconisations du S.A.G.E. et d'en apprécier l'adéquation avec les prévisions réalisées lors de la définition des programmes d'action.

La C.L.E., structure fédératrice à pérenniser

A l'issue de la phase d'élaboration achevée par approbation préfectorale, le S.A.G.E. entre en vigueur.

Dès lors, la C.L.E. doit être organisée et prête à assurer la poursuite de sa mission au sein de cette phase de vie du S.A.G.E. Rappelons que la Commission Locale de l'Eau constitue l'acteur central du S.A.G.E. Elle doit continuer son rôle de concertation, veiller à la mise en œuvre du schéma et à son actualisation en tenant compte des nouveaux besoins.

Ce projet a été financé par :

Etudes, conception du document :

Crédits photographiques : Comité d'expansion du Haut-Anjou Segréen - Marc CHAUVIN, AQUASCOP, ISL